



le bulletin forestier

3500, 6^e Avenue Ouest, Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9 – Téléphone: 418 228-5110 ou 1 800-366-5110 — Télécopieur: 418 228-5800



CONVOCAATION AUX ASSEMBLÉES

Assemblée générale du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce

Tous les producteurs et productrices de bois de la Beauce sont invités à participer à leur assemblée générale annuelle qui se tiendra :

- le dimanche 25 avril 2010 à compter de 9 h 30;
- au restaurant Le Journal de Saint-Joseph (269, Route 276)

Ordre du jour

- Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2009 ;
- Présentation et adoption du rapport des activités;
- Présentation et adoption du rapport financier;
- Nomination d'un vérificateur;
- Message du président, Monsieur Marc-Yvon Poulin;
- Allocution du représentant de la Fédération des producteurs de bois du Québec;
- Levée de l'assemblée.

Raymond Racine, secrétaire

Assemblée générale de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Tous les membres de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce sont invités à participer à leur assemblée générale qui se tiendra :

- le dimanche 25 avril 2010 après la tenue de l'assemblée du Plan conjoint;
- au restaurant Le Journal de Saint-Joseph (269, Route 276)

Ordre du jour

- Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2009;
- Adoption du rapport d'activités;
- Rapport du comité de mises en candidature et élection des administrateurs;
- Suivi des résolutions adoptées à l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2009;
- Résolutions;
- Allocution du représentant de l'UPA de la Beauce;
- Divers;
- Levée de l'assemblée.

Raymond Racine, secrétaire

Mises en candidature des administrateurs

Le comité s'est réuni afin de valider les mises en candidature reçues. Après analyse, il confirme que les candidats suivants sont éligibles à titre d'administrateurs dans les secteurs suivants :

Secteur 4

M. Réjean Lacasse de Sainte-Rose

Sainte-Rose, Sainte-Justine, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Cyprien, Lac-Échemin, Saint-Louis-de-Gonzague.

Secteur 5

M. Maxime Roy de St-Georges

Saint-Georges, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Philibert, Saint-Benoît, Notre-Dame-des-Pins.

Secteur 7

M. Marc-Yvon Poulin de Beauceville

Saint-Éphrem, Saint-Victor, Beauceville, Saint-Simon, Saint-Alfred.

Secteur 10

M. Michel Pigeon de St-Odilon Saint-Joseph, Saint-Jules, Saint-Odilon, Saints-Anges.

Les producteurs pourront faire le point

L'assemblée générale annuelle du Plan conjoint et l'assemblée générale annuelle des membres de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce se déroulent l'une après l'autre, aux date et endroit indiqués dans les avis publiés dans cette page.

L'assemblée du Plan est l'occasion idéale pour les producteurs de bois de la Beauce de prendre connaissance des activités de mise en marché de l'année écoulée et de la performance du gestionnaire du Plan à tous les niveaux. Le Plan conjoint est l'outil par excellence des producteurs pour équilibrer les forces en présence sur les marchés afin d'obtenir les meilleures conditions possibles dans la vente de leurs bois.

L'assemblée générale annuelle de l'Association présente aux membres le rapport d'activités de l'année écoulée et le suivi sur les résolutions de l'an dernier. Les membres peuvent ensuite adopter de nouvelles résolutions et procéder à l'élection des administrateurs, selon les règles en vigueur.

Entre les deux assemblées, les participants ont droit à un délicieux brunch servi gratui-

tement. Des prix de présence sont tirés tout au cours des deux assemblées.

par Michel Roy

8^e Exposition forestière de Beauce

L'Association des propriétaires de boisés annonce que la 8^e Exposition forestière de Beauce aura lieu le dimanche 19 septembre 2010 de 10 h à 17 h sur les terrains de l'ancienne Auberge Arnold. Invitation est faite aux exposants dans le domaine des équipements, outils et machineries forestières adaptés à la petite forêt privée, à la production acéricole et au chauffage au bois. Nous publierons une édition spéciale du Bulletin pour l'Expo, en septembre prochain.

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40052058.

Résultats de l'enquête SOM Recherches et sondages

À la demande de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, la firme indépendante SOM Recherches et sondages a réalisé un sondage scientifique auprès des producteurs de bois de la Beauce. Le but : obtenir, de façon objective, leur opinion sur la présence de l'Association en aménagement forestier, à titre de conseiller forestier accrédité par les Agences de mise en valeur de la forêt privée et sur la mise en marché du bois à pâte. Nous vous livrons ici l'essentiel des résultats sur des questions liées au débat actuel sur le renouvellement du partenariat dans la forêt privée.

Très grande majorité en faveur que l'Association demeure conseiller forestier en aménagement

LA QUESTION : Croyez-vous qu'il est dans l'intérêt des propriétaires de boisés de la région que l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce demeure conseiller forestier pour leur offrir des services pour l'aménagement de leurs boisés ?

LA RÉPONSE : 88 % des producteurs interrogés estiment que c'est dans leur intérêt que l'Association demeure conseiller forestier. De plus, 78 % des producteurs interrogés qui ont utilisé les services d'un groupement forestier

estiment qu'il est dans leur intérêt que l'Association demeure conseiller forestier.

LE COMMENTAIRE : Les propriétaires de boisés sont conscients que la présence de l'Association comme conseiller forestier permet :

- de laisser le maximum de subventions aux propriétaires pour exécuter leurs travaux ;
- de respecter la liberté du propriétaire de choisir son conseiller forestier.

Très grande satisfaction à l'égard des services rendus

LA QUESTION : Quel est votre niveau de satisfaction pour les services rendus par ce conseiller forestier ? En êtes-vous très, assez, peu ou pas du tout satisfait ?

LA RÉPONSE : 98 % des produc-

teurs interrogés se sont dits très (66 %) et assez (32 %) satisfaits des services rendus par l'Association.

LE COMMENTAIRE : Cela se passe de commentaire.

Les producteurs veulent leur quota directement, sans intermédiaire

LA QUESTION : Êtes-vous en accord ou en désaccord avec la politique de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce d'émettre les quotas de bois à pâte directement aux producteurs, mêmes si ces producteurs sont actionnaires d'un groupement forestier ?

LA RÉPONSE : 75 % des producteurs interrogés sont d'accord avec cette politique de l'Association. Seulement 17 % d'entre eux y sont opposés. Le sondage révèle par ailleurs

que 79 % des producteurs interrogés ayant eu recours à un groupement forestier au cours des cinq dernières années sont d'accord avec la politique de l'Association.

LE COMMENTAIRE : Les propriétaires de boisés de la Beauce ne veulent pas revenir à la situation d'avant 2005, où ils devaient passer par un groupement forestier pour obtenir leur quota. Ils veulent leur quota personnel dans leur boîte à malle.

Oui au contingent d'aménagement

LA QUESTION : Le contingent d'aménagement permet à un producteur forestier d'obtenir plus de quota de bois à pâte lorsqu'il fait certains travaux prescrits par un ingénieur forestier. Êtes-vous en accord ou en désaccord avec cette façon de faire ?

LA RÉPONSE : 63 % des producteurs interrogés sont en faveur du contingent d'aménagement.

LE COMMENTAIRE : Le Règlement sur les contingents de bois des producteurs prévoit qu'un producteur peut demander à l'Association de lui délivrer un contingent d'aménagement, en tout temps en cours d'année, qui lui permet de mettre en marché le bois résultant d'un ou de plusieurs travaux faisant l'objet d'une prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier.

Un appui très senti à la façon de vendre le bois à pâte

LA QUESTION : L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) négocie les prix du bois à pâte avec les papeteries, fait livrer le bois aux usines et paie les producteurs. Êtes-vous en accord ou en désaccord avec cette façon de vendre le bois à pâte ?

LA RÉPONSE : 89 % des producteurs interrogés se sont dit en accord avec la façon de faire de l'Association

pour la vente de bois à pâte.

LE COMMENTAIRE : Malgré la crise et la restriction de la production appliquée par l'Association, les producteurs sont massivement d'accord pour répartir le marché équitablement entre eux. Ce résultat démontre que les producteurs comprennent bien la dynamique du Plan conjoint, et constitue un vote de confiance envers le Plan.

Des producteurs aménagistes et autonomes

Malgré le taux élevé (98 %) de satisfaction à l'égard de l'Association, les producteurs interrogés aimeraient, dans une proportion de 59 %, avoir accès à un plus grand nombre de conseillers forestiers, autres que l'Association, les groupements et autres conseillers forestiers. Seulement 32 % d'entre eux sont contre cette idée d'offre élargie de conseillers forestiers.

De plus, 52 % des producteurs interrogés seraient d'accord pour que les subventions ne soient plus versées aux conseillers forestiers mais plutôt directement aux propriétaires de boisés, qui se chargeraient par la suite de payer le conseiller forestier de son choix. Seulement 30 % d'entre eux s'y opposent.

Profil du producteur

Les producteurs de la Beauce sont très impliqués et actifs dans leurs boisés :

- 80 % d'entre eux produisent du bois à chaque année
- 89 % d'entre eux font leur bois eux-mêmes ou aidés par les membres de la famille
- Plus de 50 % d'entre eux ont un plan d'aménagement forestier, couvrant 67 % de la superficie boisée de la région
- 1 000 propriétaires de boisés suivent l'une ou l'autre des 20 formations offertes par l'Association à chaque année

Méthodologie

- SOM Recherches et sondages a réalisé les entrevues téléphoniques pour ce sondage d'opinions entre le 4 et le 13 novembre 2009
- La population ciblée : les propriétaires de boisés privés du territoire de l'Association, qui possèdent au moins 10 acres de terrain boisé
- L'échantillonnage était composé de 800 répondants, choisis au hasard et de façon anonyme par le personnel de SOM, à partir du fichier des producteurs qui comptait à cette date 11 100 inscriptions
- Aucune pondération n'a été effectuée
- La marge d'erreur : 3,3 %, à un niveau de confiance de 95 %

Les résultats obtenus confirment et renforcent les résultats des sondages antérieurs, particulièrement le degré élevé d'implication des propriétaires dans la production de bois, ainsi que le haut niveau d'autonomie des producteurs.

En bref

Souper des forestiers des Etchemins

Le CLD des Etchemins, en collaboration avec ses partenaires, tiendra son Souper des forestiers annuel, sur le thème *L'innovation, la voie à suivre pour le développement de notre industrie forestière*, le jeudi 29 avril, à compter de 17 h, à la salle municipale de Sainte-Aurélie.



Deux conférenciers sont invités : M. André Martel (photo), démarcheur en construction bois dans Chaudière-Appalaches, parlera du développement de nouveaux marchés ; M. Gérald Beaulieu, de Forintek, parlera des recherches en cours pour développer de nouveaux produits issus de la forêt.

Pour réserver sa place : s'inscrire avant le 27 avril auprès de madame Nicole Maheux, au 625-3904, poste 0. Le coût de l'inscription est de 25 \$.

Trois ans pour établir le prix net

La Régie des marchés agricoles du Québec a approuvé, le 19 janvier dernier, la demande des producteurs de la Beauce, à l'effet que le prix net pour le bois, résultant de la vente en commun, soit établi non plus à chaque année mais pour 3 ans. Cette demande formulée sous forme de résolution à l'Assemblée générale du Plan en 2009, visait à adapter le principe de la vente en commun à la variabilité du taux de change, élément déterminant du prix net obtenu sur le marché américain.

Certification: rencontres tous les vendredis

L'Association poursuit sa démarche de recrutement de propriétaires à son programme de certification FSC. À tous les vendredis, à 9 h 30 et à 13 h 30, nous tiendrons des mini rencontres d'information sur la certification, à nos bureaux de Saint-Georges. Les propriétaires intéressés doivent s'inscrire à l'avance par téléphone.

Ceux et celles qui ne peuvent se présenter à Saint-Georges les vendredis sont invités à s'inscrire sur une liste en vue d'une rencontre de soir ou le samedi matin, qui se tiendront, à compter de mai, dès que le nombre d'inscriptions sera suffisant.

Par ailleurs, les propriétaires qui, malheureusement, faute de place, n'ont pu assister à la rencontre de Saint-Georges le mardi 9 mars dernier, seront convoqués personnellement, par lettre, pour une rencontre d'information qui aura lieu après le temps des sucres.

Sirop de bouleau: c'est parti!

Après avoir rassemblé le plus d'information possible sur le sujet, et après avoir réuni des producteurs intéressés, l'Association a pris entente avec un acheteur pour lui livrer une petite quantité de sirop de bouleau. Cette première expérience d'entaillage, production et vente nous permettra de tester ce nouveau marché.

Les livraisons ont chuté de 12 % en 2009

Les livraisons totales de bois des producteurs de la Beauce aux scieries et aux usines de pâtes et papiers en 2009 ont baissé d'un équivalent de 21 500 cordes de 4 pieds. Une chute de 12 % par rapport à l'année précédente.

C'est le bois destiné à la pâte qui a subi la baisse la plus marquée, avec une diminution de 14 % des volumes par rapport à 2008. Et si on reporte les ventes de 2009 à celles de 2007, c'est à 20 % que se chiffre la baisse des livraisons de bois à pâte depuis deux ans.

Dans le sciage, la baisse des livraisons sur deux ans est encore plus grave, à 48 %, ayant causé un manque à gagner de plusieurs dizaines de millions de dollars pour les producteurs de bois de la Beauce.

C'est évident que l'important recul des prix imposé aux producteurs a ralenti leur ardeur à faire chantier. Par exemple, dans le sapin-épinette 8 pieds, le prix au chemin du producteur est passé de 221 \$ à 205 \$ la corde, tandis que celui du 12 pieds passait de 326 \$ à 313 \$ le mille PMP.

Le bois à pâte un peu plus touché

À la fin février 2009, l'arrêt des livraisons à AbitibiBowater, qui s'est placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, a pesé lourd dans la balance. En 2008, les producteurs y avaient livré 77 300 m³, tandis qu'en 2009, les livraisons se sont

arrêtées à 7 600 m³. Nous n'avons pu récupérer tous les volumes perdus malgré nos livraisons sur le marché américain.

2010 commence en deçà des attentes

Sur les 19 000 cordes de sapin-épinette en inventaire au 31 décembre 2009, seulement 7 600 avaient été livrées au début de la période de dégel le 5 mars, soit près de 40 % du volume. Nous aurions souhaité atteindre 50 %.

Si les livraisons à Kruger reprennent après le dégel au rythme que nous escomptions, il ne resterait que quelques milliers cordes d'inventaire à livrer à la fin mai. La période de dégel s'annonce tranquille avec un arrêt des livraisons sauf aux papeteries américaines.

L'inventaire du 31 décembre des feuillus à destination de Domtar devrait être livré au complet à la fin mai. Pour les feuillus destinés aux papeteries américaines, les livraisons sont régulières et nous émettrons les contingents de la deuxième période au début avril.

Contingents de la deuxième période

Les contingents de sapin-

par Simon Rodrigue, ing. f.

épinette seront émis lorsqu'il ne restera que 3 000 cordes de bois en inventaire à livrer.

Les contingents de Domtar seront émis probablement au début mai et ceux pour les feuillus mélangés en longueur à destination de SAPPI, au début d'avril.

Appelez votre transporteur d'ici le 31 mars

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité du producteur d'appeler son transporteur d'ici la fin de la période (31 mars) afin de lui déclarer le bois prêt à être livré.

Il faut savoir qu'à la fin de la période les contingents s'annulent automatiquement. Si vous n'avez pas de contingent la période suivante, votre bois ne pourra pas être transporté. Si vous avez un contingent, le volume non déclaré produit lors de la période précédente viendra réduire d'autant le volume que vous pourrez produire.

Nous vous rappelons aussi que le règlement prévoit une pénalité de 20 \$ du mètre cube (72,50 \$ la corde) imposée au producteur pour toute fausse déclaration d'inventaire.



L'important recul des prix imposé aux producteurs a ralenti leur ardeur à faire chantier.

Acheteurs de bois de sciage

2- A. Lapointe et Fils Ltée			
St-Romain Tél.: 418 486-2542 - Marc Lapointe	long.	dia. min.	PRIX chemin
BOULEAU BLANC	50"	6"	142\$/cde

4- Bardeaux & Cèdres St-Honoré inc.			
St-Honoré Tél.: 418 485-6716 - Jean Carrier	long.	dia. min.	PRIX usine
TREMBLE Pas de peuplier. Enlever la charnière.	8'	5"	190\$/cde
CÈDRE	50"	4-1/2"	80\$/cde

5- Bois Carvin inc.			
Ste-Justine Tél.: 418 383-3060 - Berthier Boulianne	long.	dia. min.	PRIX usine
TREMBLE	7'	5"	160\$/cde 170\$/cde
	8'	5"	170\$/cde 185\$/cde

Reprise des achats prévue le 30 mai. Contacter l'acheteur avant de produire. Favorise le 7 pieds

25- Multibois F.L. inc.			
Woburn Tél.: 819 820-5227 - James Kerr	long.	dia. min.	PRIX usine
Augmente les prix offerts pour tous les feuillus. Voir le site Web de l'APBB ou contacter l'acheteur.			

27- Planchers Mercier (Drummondville) inc.			
Drummondville Tél.: 819 471-3494 - Danielle Rocheleau	long.	dia. min.	PRIX usine
Augmente ses prix pour le bois franc. Voir le site Web de l'APBB ou contacter l'acheteur.			

33- Scierie Benoît Busque enr.			
Saint-Martin Tél.: 418 226-7215 - Benoît Busque	long.	dia. min.	PRIX usine
Arrête les achats de plaine et mélèze. Maintient les prix et conditions pour le bouleau, le merisier et le tremble.			

39- Scierie Lapointe et Roy Itée			
Courcelles Tél.: 418 483-5777 - Léopold Lapointe	long.	dia. min.	PRIX usine
SAPIN-ÉPINETTE	8'	4"	215\$/cde
	8'	4-1/2"	225\$/cde
	8'	5"	235\$/cde

40- Scierie Leduc (div. de Stadacona)			
St-Émile Tél.: 418 564-9234 - Martin Doucet	long.	dia. min.	PRIX usine
SAPIN-ÉPINETTE	8'	3-1/2"	45\$/mètre cube solide

N.B.: Contacter l'acheteur pour connaître ses spécifications. Notez que la compagnie est sous la protection des tribunaux depuis le 24 février (voir www.ev.com/ca/whitebirch).

45- Wilfrid Paquet et Fils Ltée.			
Armstrong Tél.: 418 597-3343 - Roger Paquet 418 225-7030 - Steve Wieder	long.	dia. min.	PRIX usine
SAPIN-ÉPINETTE	8'	4-1/2"	235\$/cde
	10'-12'-14' *	5"	345\$/mpmp
	16'	5"	365\$/mpmp
PIN BLANC	12'-14'-16'	14" (1 noeud 1/2")	600\$/mpmp
	12'-14'-16'	10" # 1-2	350\$/mpmp
	8'-10'-12'	8" #3	250\$/mpmp
	14'-16'		

Formation obligatoire en abattage sécuritaire (CSST)

Les producteurs agricoles et propriétaires de boisés de la Beauce qui ont des employés réguliers qui font de l'abattage, assurés par le régime public (CSST), sont soumis à certaines obligations en matière de formation.

par Michel Roy

La CSST exige que ces employés suivent avec succès une formation de 16 heures qui leur permettra d'obtenir leur certification en abattage manuel sécuritaire. La CSST ne défraie plus les coûts de cette formation obligatoire.

Mais les Collectifs régionaux en formation agricole de Chaudière-Appalaches ont accès à une aide financière d'Emploi-Québec, qui permet de réduire le coût par personne de la formation de groupe de 16 heures. C'est pourquoi toutes les demandes venant des propriétaires de boisés devant s'inscrire ou inscrire leurs employés à cette formation obligatoire sont acheminées à la répondante des Collectifs à l'UPA de la Beauce, Madame Caroline Marchand (418-228-5588). Généralement, les frais d'inscription des employés à cette formation obligatoire sont assumés par l'employeur.

La formation de 16 heures en groupe (théorie et

pratique) est complétée par un volet individuel dont les frais ne sont pas couverts par la subvention. Les frais doivent ainsi être entièrement assumés par l'employeur. Ce volet individuel, qui coûte présentement 385 \$ par personne, comprend un suivi d'une heure et demie en forêt, environ deux mois après la formation, et un examen de certification de 2 heures en forêt.

L'abatteur qui réussit son examen doit obligatoirement s'enregistrer auprès de la CSST pour obtenir sa certification, au coût de 120 \$ (enregistrement à vie). Il faut donc, en plus des frais de la formation de groupe, prévoir tout près de 600 \$ par employé pour compléter le processus de certification en abattage pour chacun d'eux.

Notez que tous les propriétaires de boisés de la Beauce qui n'ont pas l'obligation légale de la CSST d'obtenir une certi-

fication en abattage pour eux-mêmes peuvent continuer de profiter des formations gratuites en abattage et en affûtage offertes par l'Association des propriétaires de boisés. Une attestation signée par le formateur de l'Association sera expédiée à tout propriétaire qui aura suivi avec succès sa formation en abattage et sa formation en affûtage. Ces deux formations, totalisant 22 heures, habilent le propriétaire de boisés à agir comme contremaître auprès de ses employés qui font de l'abattage.

Le propriétaire de boisés qui n'a pas d'employés réguliers mais qui, à l'occasion, engage à contrat des travailleurs pour faire de l'abattage manuel sur un lot, n'est pas soumis à l'obligation de former ces contractuels. Le contractuel est présumé se conformer à la loi qui exige que toute personne qui fait de l'abattage manuel pour autrui doive posséder sa certification.

LE BULLETIN FORESTIER

Publié cinq (5) fois par an par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, avec la contribution du Fonds forestier de la Beauce.

Responsable de la rédaction et coordination:
Michel Roy

Collaborateurs:
Lise Guay
Yvon Veilleux

Infographie:
Réjean Giasson

Impression:
L'Imprimerie Moderne de Beauce inc.

Distribution:
Aux propriétaires de boisés privés de la région de la Beauce.

Tirage: 10 600 exemplaires

Dépôt légal: 2e trimestre 1986.

CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATIONS N° 40052058.

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA À:

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE
3500, 6e AVENUE,
VILLE SAINT-GEORGES, QC G5Y 3Y9

Courriel:
apbb@globetrotter.net



Sources mixtes
Groupe de produits issus de forêts
bien gérées et d'autres sources
contrôlées

Cert no. SGS-COC-005329
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council